



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## produits manufacturés

Question écrite n° 18942

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'industrie lunetière dans le département du Jura. Cette industrie, concentrée principalement autour de la ville de Morez, compte 135 établissements et 4 200 emplois. Elle connaît actuellement d'importantes mutations, qui s'accompagnent, compte tenu des orientations patronales, de fermetures d'entreprises, de délocalisations et de licenciements. Ces entreprises ont perçu depuis 1990 plus de 70 millions de francs de fonds publics. Par ailleurs, une enveloppe de 10 millions d'euros a été inscrite au CIAT, fin 2002, pour faire face à la crise de ce secteur. Pour autant, délocalisations et licenciements s'accroissent. En conséquence, il lui demande, comme le proposent depuis 1999 divers acteurs locaux, politiques et syndicaux, l'organisation par le préfet du Jura d'une table ronde afin que soit mise au grand jour la stratégie de développement de l'industrie lunetière.

### Texte de la réponse

L'industrie lunetière subit une concurrence de plus en plus forte : de l'Italie qui demeure le leader du design de la mode et de la création, mais aussi, et de plus en plus, de la Chine. Si la qualité des produits asiatiques reste encore inférieure aux meilleurs produits occidentaux, cet écart tend à diminuer et les lunettes importées sont désormais au niveau requis par le consommateur final. Pour accompagner l'industrie morézienne, des « contrats de progrès » associant l'État, le conseil régional, le conseil général du Jura et le syndicat professionnel des lunetiers du Jura ont été mis en place depuis plus de dix ans. Il s'agit d'amplifier les actions collectives en soutenant spécifiquement des projets de partenariats. Cette démarche a conduit le syndicat professionnel des lunetiers du Jura à s'interroger sur les meilleurs choix collectifs à réaliser pour contribuer au développement de la filière sur le bassin de Morez, et s'est concrétisée principalement par des études et des actions technologiques. L'ensemble de ces actions collectives tendent toutes à maintenir le plus possible d'activités de production sur le bassin de Morez. L'État, le conseil régional, le conseil général du Jura et le syndicat professionnel des lunetiers du Jura continuent de se concerter dans le cadre de l'achèvement du troisième contrat de progrès et examineront l'éventualité de mettre en place un quatrième contrat de progrès.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lefort](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (10<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18942

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 mai 2003, page 4011

**Réponse publiée le** : 15 décembre 2003, page 9628